

224

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 224 24 avril 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Claude Droz
René Duboux
Jean-Claude Favez
Félicien Morel

Briser le monopole scolaire

Eclairée par les découvertes de la psychologie expérimentale, encouragée par les difficultés actuelles de l'école, la pédagogie progresse dans la voie de l'autonomie. Mais les utopies scolaires qu'elle propose entrent souvent en contradiction avec la société telle qu'elle est. D'où la question : faut-il placer la révolution avant l'école, ou croire cette dernière capable de changer l'homme et son environnement ?

D'où aussi les réformes qui s'effectuent peu à peu dans les pays occidentaux, Suisse y compris. La troisième thèse du rapport « Changer l'école », présenté à la Société pédagogique jurassienne, en résume l'essentiel : « La démocratisation des études est liée à l'abandon de toute sélection au profit de l'auto-orientation des élèves. Des cours à niveau — progressivement remplacés par un enseignement individualisé — alliés à des cours à option permettront de réaliser une école globale unique. »

Il y a quinze ans, de telles idées faisaient lever de

larges oppositions politiques. Aujourd'hui elles ne semblent plus provoquer que l'ire des conservateurs à tout crin, du moins à droite. Car cette adaptation de l'enseignement aux besoins et aux capacités de chaque élève ne peut être qu'approuvée par les partisans de la démocratisation des études, par les pédagogues à la recherche d'une meilleure efficacité et par les adultes soucieux de mieux adapter la formation scolaire aux besoins multiples de la société.

Pourtant, il y a un an, nous avons déjà souligné (DP N° 170) que les lignes directrices des réformes en cours ne permettraient pas d'esquiver élégamment les heurts entre l'intérêt pédagogique et celui de la société et qu'elles impliquaient donc elles aussi, quoi qu'il en paraisse, des choix politiques.

La parution, depuis lors, de plusieurs rapports (voir le dossier), ramène maintenant l'attention sur des propositions concrètes, qui inspireront, et qui inspirent déjà, les réformes en cours dans de

SUITE DE L'EDITORIAL ET DOSSIER EN PAGES 2 et 3

Indispensable 1^{er} Mai

Voilà des marchands d'esclaves qui ne cachent plus leur jeu ! L'Association suisse des industriels du textile fait, dans son rapport annuel, le bilan de la « crise » qui sévit dans le secteur du personnel (résumé de l'Agence télégraphique suisse) :

D'une part, le marché du travail est desséché et d'autre part, les installations de production ne peuvent pas être utilisées au mieux, le personnel quantitativement et qualitativement nécessaire faisant défaut. Il y a parmi les salariés de nombreuses personnes à faible rendement ou en faisant le moins possible, tant parmi les Suisses que les étrangers. « Il faudrait trouver les voies et moyens pour remplacer par d'autres

ouvriers étrangers ceux qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement et qui ont un rendement insuffisant ou un comportement nettement mauvais. Il faudrait faire en sorte que les ouvriers renvoyés n'obtiennent plus de permis de travail en Suisse pendant un certain temps. »

Ainsi, non contents de parquer les saisonniers à leur gré, les patrons du textile voudraient encore renvoyer à la maison ceux qui mettent leurs coudes sur la table en mangeant, ou ceux qui ne tiennent pas les cadences maximales. A quand le rétablissement des marchés d'esclaves en plein air où ces messieurs viendraient tâter les muscles des travailleurs vendus à la criée ?

Indispensable 1^{er} Mai.

EDITORIAL (suite)

nombreux cantons. Aussi convient-il de formuler quelques questions préalables :

— Les classes à niveaux, qu'on envisage même de transformer en classes d'aptitudes (voir lexicque ci-contre), les diplômés intermédiaires ne vont-ils pas renforcer la tendance à l'élitisme, inhérente à tout appareil scolaire, sans briser le rapport entre niveau socio-culturel et réussite scolaire ?

— Le milieu extra-scolaire n'est-il pas valorisé par l'introduction des options, dont le choix repose lui aussi sur des considérations socio-culturelles ?

— Le besoin de liens affectifs et de stabilité de l'enfance et de l'adolescence n'est-il pas remis en question par les classes à niveaux et les options ?

— Comment se fait-il que les projets actuels laissent de côté les problèmes concrets de la première enfance (2 à 6 ans), tout en reconnaissant, à la suite des psychologues, que cette période de la vie est décisive dans la recherche de l'égalité des chances pour tous ? Est-ce pour éviter les problèmes politiques et sociaux difficiles des rapports famille-école et de la formation des parents ? On ne peut donc s'empêcher de se demander si ce modèle d'école nouvelle — cet enseignement à la carte — réalise bien l'égalité des chances qu'il promet ou s'il ne réserve pas cette égalité à ceux-là même qui n'en ont de toute façon pas besoin. Et s'il ne soumet pas davantage l'éducation aux impératifs du rendement et de l'économie en cherchant à l'individualiser.

Car il existe d'autres voies de réformes, qui font porter le poids des changements sur la société autant que sur l'école. Qui remettent en question la notion même de diplôme et son absurde valorisation par la société. Qui cherchent à briser le monopole de l'appareil scolaire et sa division de la vie en un temps de formation en un temps de production. Qui s'efforcent de réconcilier travail manuel et travail intellectuel, profession et perfectionnement. Ces idées-là ne sont pas nouvelles. Mais réfléchir à leur application concrète, aujourd'hui, en Suisse, est vraiment révolutionnaire.

DOSSIER DE L'EDITORIAL

1. Changer l'école¹

Inspiré en partie par les problèmes géo-politiques du Jura (dispersion des établissements, classes primaires à plusieurs degrés, examen d'admission à l'école secondaire, relations avec la Suisse romande) et guidé par une volonté de réalisation concrète, ce rapport a cependant suscité de larges discussions en dehors du Jura lui-même et n'a pas été adopté tel quel par la SPJ.

Non content de se livrer à la critique de l'école actuelle, simple, reproductrice des fonctions sociales, ce texte propose sur le plan des principes et des réalisations quelques thèses essentielles :

1. Action directe sur les familles suivie d'un enseignement pré-scolaire de deux ans pour réaliser vraiment l'égalité des chances devant l'école.

2. La démocratisation des études exige des classes à un seul degré et, partant, le regroupement des unités scolaires.

3. Après une école de base de six ans, l'école globale de trois ans, avec ses cours à niveaux (pour le français, l'allemand et la mathématique) et ses options — introduites progressivement — permettra de remplacer la sélection par l'auto-orientation des élèves.

4. Pour adapter constamment l'école à un monde en pleine mutation, et plus particulièrement pour orienter tous les efforts de réformes vers la coordination romande des structures scolaires, la réforme de l'école ne peut être que permanente.

Enfin, la Société pédagogique jurassienne demande à pouvoir participer directement à la mise sur pied des structures nouvelles et elle propose que ces dernières soient expérimentées dans deux zones-pilotes sous le contrôle et en contact avec des organes pédagogiques romands (Institut romand de recherches et de documentation pédagogique à Neuchâtel, par exemple).

1. Rapport rédigé par une commission de la Société pédagogique jurassienne.

2. L'école : ses fonctions, ses structures

RAPPORT DU G.R.O.S.

Au moment où la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire (CIRCE) achevait l'élaboration d'un plan d'études romand des quatre premières années primaires, un certain nombre de pédagogues et d'enseignants obtenaient en 1971 que la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin crée un « Groupe de réflexion sur les objectifs et les structures de l'école » (G.R.O.S.), chargé de préciser les « fonctions de l'école » et de proposer des « structures-cibles », qui orientent les réformes à venir. Publié en automne 1972, son travail s'articule en dix thèses essentielles :

1. *L'objectif ultime de l'école* est d'assurer aux élèves un « développement optimal » pour « assumer leurs responsabilités au sein de la société tout en participant à la transformation de celle-ci ».

2. *Ecole et société* : l'école est agent du maintien des hiérarchies (les plus favorisés restent les plus favorisés) ; elle doit au contraire viser la cible consistant à compenser les inégalités sociales.

3. *Ecole et vie civique* : l'école doit « informer les futurs citoyens sur les structures et les problèmes politiques », « faire acquérir, par l'exercice, les attitudes que requiert le fonctionnement démocratique des institutions ». Le système suisse, certes remarquable (respect des minorités, etc.), est cependant lourd et complexe...

4. *Ecole et famille* : l'école « participe avec la famille » pour que l'enfant se situe « face aux normes morales et sociales ». D'où l'importance des premières années, pendant lesquelles l'école devrait assumer une large part de responsabilités.

5. *Ecole et croyance religieuse* : « l'école adopte une attitude de respect et d'ouverture », développant « la lucidité intellectuelle et morale ».

6. *Ecole et vie économique* : l'école éveille aux responsabilités de consommateurs et de producteurs, d'employés et d'employeurs, préparant aux changements d'orientation. Mais elle ne doit pas oublier « l'aspect négatif » de la prospérité, de voir à long terme, d'apprendre à s'auto-évaluer.

7. *Ecole et loisir* : l'école doit « préparer à prendre en charge le temps libre » par des « loisirs créateurs ». Mais le temps libéré est-il vraiment libre ? Il existe des « loisirs illusoire » qui n'assurent qu'une survie physique.

8. *Ecole et moyens de communication de masse* : l'école doit habituer à la critique en utilisant elle-même ces moyens ; il faut lutter contre une transmission manipulée du savoir avec « prérogative de certains producteurs » ; il faut enfin développer l'expression.

9. *Ecole et environnement* : l'école doit rendre attentif à la nature et faire prendre conscience des nuisances.

10. *Ecole et éducation permanente* : l'école doit assurer « tout au long de la vie » une formation tant culturelle que professionnelle.

Quant aux structures, le G.R.O.S. propose une école indifférenciée jusqu'à 15 ans. Mais indifférenciée, elle ne le serait totalement que dans le premier degré (primaire) : dès le deuxième degré

(secondaire inférieur), l'orientation intervient. Deux types de structures sont ici proposés :

a) *l'école globale additive*, où les élèves sont répartis en sections parallèles (latino-scientifique, culture générale et moderne, pratique, etc.). L'orientation se fait sur la base 1) des performances scolaires, 2) des aptitudes psychologiques décelées par des tests, 3) des aspirations des élèves et de leurs parents, 4) d'un rapport ou préavis des maîtres. Des classes passerelles assouplissent le système. Il faut éviter la hiérarchisation des sections, les possibilités de passage insuffisantes, l'orientation prématurée ou sans une information très complète, ou encore sans un temps d'essai suffisant devant des difficultés nouvelles. Des classes hétérogènes très peu différenciées céderaient peu à peu le pas à des classes différenciées.

b) *l'école globale intégrée et différenciée*, qui assumera à elle seule toute l'orientation par des classes hétérogènes absorbant toutes les heures au début, puis de moins en moins, cela au profit de cours à niveaux (où les objectifs sont les mêmes tandis que la pédagogie change) d'une part, et de cours à options d'autre part (options soit d'approfondissement, soit de complément).

Quant à l'école du 3^e degré (secondaire supérieur), elle sort des objectifs de ce rapport du G.R.O.S.

perméabilité minimale avec ses voisins. Remonter d'un niveau inférieur à un niveau supérieur exige alors en tous cas une classe de rattrapage.

— Classe de rattrapage. — *Elle doit permettre le passage d'un niveau inférieur au niveau supérieur.*

— Classe d'appui. — *Elle vient au secours d'un élève qui a des difficultés particulières et momentanées dans une discipline.*

— Options. — *Elles doivent être choisies dans une liste déterminée de disciplines, alors que le choix reste totalement libre pour les cours facultatifs.*

3. L'enseignement secondaire de demain

RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXPERTS POUR L'ENSEIGNEMENT DE DEMAIN

La commission d'experts pour l'enseignement de demain a été créée sous les auspices de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), puis reprise en charge par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Présidée tout d'abord par le Genevois Werner Uhlig, puis après sa mort par le directeur du Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire, Fritz Egger, elle s'est penchée avant tout sur la réforme de l'enseignement gymnasial, sans négliger cependant les autres degrés du secondaire.

Les propositions concrètes de son rapport s'appuient sur les principes suivants :

— perméabilité des structures

— orientation continue

— individualisation de l'enseignement grâce aux classes à niveaux (transformées peu à peu en classes d'aptitudes, voir le lexique), aux options, qui permettent d'assouplir le canon des disciplines.

— coordination des disciplines.

Quant aux buts de la nouvelle école, ils sont définis dans les termes suivants : « formation générale et préparation aux hautes écoles ; apprentissage des méthodes de travail et acquisition de connaissances fondamentales ; développement des aptitudes de l'élève en vue de son épanouissement ; formation du caractère de l'élève ».

Sur le plan des structures, le rapport sur « l'enseignement secondaire de demain » propose l'introduction, après l'éducation préscolaire et quatre ans de degré élémentaire, d'un degré d'observation et d'orientation qui durera cinq ans, soit jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. C'est au

SUITE DU TEXTE AU VERSO

Lexique succinct

— Classe hétérogène. — *Elle réunit tous les élèves d'un même degré, sans tenir compte de leurs aptitudes.*

— Classe à niveaux. — *Les élèves de plusieurs classes sont regroupés en cours différenciés selon leur niveau et ils reçoivent un enseignement qui diffère par la méthode et par le rythme ; mais tous les niveaux doivent observer au moins un programme minimum commun.*

— Classe d'aptitudes. — *Extension du cours précédent. Cette fois, chaque niveau avance à son rythme, sans se soucier de maintenir une*

DOSSIER DE L'EDITORIAL (suite)

cours de ce degré que sont introduits divers modes de différenciation, donc de groupement (classes hétérogènes, différenciation interne, classes à niveaux, options, cours d'appui, cours de rattrapage). La majorité des enseignements se donnent encore en classes hétérogènes et les niveaux (puis aptitudes) sont introduits pour les mathématiques et la langue maternelle. Le nombre d'options aug-

EPANOUISSEMENT OU DOCILE RENTABILITÉ ?

Epanouir la personnalité et former le caractère en développant la réflexion critique et l'imagination, tel se voulait le souci des responsables des réformes scolaires. Etonnant dès lors de constater les positions secondaires et fragiles qu'occupent l'histoire et la philosophie. Le plan d'études prévoit en effet que l'enseignement obligatoire de l'histoire cesse pendant les deux dernières années pour devenir à option ; quant à la philosophie, ce n'est que sous cette forme optionnelle qu'elle apparaît aux mêmes degrés 12 et 13 dans la même option que l'histoire, ces deux disciplines étant en concurrence, par exemple, avec l'économie d'entreprise et le droit, tellement plus rentables dans la perspective d'une entrée dans la société technocratique.

mente graduellement par rapport aux disciplines obligatoires.

Ainsi l'élève est-il guidé dans la voie qui correspond aux objectifs pédagogiques qu'il a atteints avec succès. Pour ceux qui poursuivent une formation, soit l'orientation maturité (deux ans de degré intermédiaire, deux ans de terminal) qui conduit au niveau universitaire, soit les degrés (diplôme professionnel) d'une durée de trois ans, que la Commission n'a pas étudiés, puisque tel n'était pas son mandat.

C'est au degré « maturité » que le rapport propose les bouleversements les plus radicaux. De 7

au degré intermédiaire, le nombre des disciplines de maturité obligatoires tombent en effet à 4 au degré terminal (langue maternelle, deuxième langue nationale, mathématiques, éducation physique). Ces quatre disciplines ne prennent alors que la moitié de l'horaire, l'autre est meublée par des options sous la forme d'un complément obligatoire de deux heures à l'une au moins des trois disciplines de base (sauf éducation physique) et de trois options de quatre heures chacune prises dans un choix de branches assez large.

L'examen de maturité lui-même porte sur trois disciplines seulement, dont deux seront des options (sur les trois épreuves, deux seront des travaux personnels originaux).

UN TEST IMPORTANT EN BELGIQUE

Pour que les travailleurs étrangers ne soient plus des parias de la vie politique

Le condamné perd l'exercice de ses droits civiques... La sentence qui tombe régulièrement lors de l'énoncé des jugements rendus dans nos tribunaux reste la marque de la méfiance absolue à l'égard d'un individu qui perd ainsi sa majorité politique. Or, réalise-t-on que 30 % de la population active en Suisse est réduite à ce même état de mineur de la vie politique ? La situation mérite un examen urgent. A Liège, dans cette perspective, une expérience importante... que nous dédions, en vue du 1^{er} Mai, aux membres de l'Association suisse de l'industrie du textile (voir en première page).

La plupart des pays européens industrialisés ont importé ces dernières années une main-d'œuvre originaire surtout des régions méditerranéennes.

Ainsi espère-t-on parvenir à remplir l'objectif du degré terminal qui n'est pas de former des spécialistes (cette maturité unique devant donner accès à n'importe quelle faculté universitaire sans autre examen), mais des « personnalités qui soient dotées d'un esprit éveillé, réfléchi et critique ».

Le rapport contient encore une série de suggestions concernant l'esprit des études, la formation des maîtres, les relations humaines à l'école, l'évaluation, les bâtiments scolaires, le travail en équipe, l'assouplissement immédiat des dispositions de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité par la Confédération du 22 mai 1968, afin de permettre de multiplier les expériences actuelles, etc...

Et de nombreuses communes comptent aujourd'hui des minorités importantes, dépourvues des droits politiques élémentaires, mal intégrées à la population du pays d'accueil, marginales mais indispensables à la croissance économique.

Dans le cadre du Marché commun, des projets d'extension des droits politiques à tous les résidents sans distinction de nationalité sont à l'étude. En Suisse, dans le canton d'Uri en particulier, des thèses ont été développées qui vont dans le même sens. Une participation des étrangers à la politique communale est possible dans le canton de Neuchâtel, elle devient effective selon des modalités nouvelles dans certaines villes de Belgique.

Suisse : de bonnes intentions

C'est à la fin du XIX^e que les étrangers ont obtenu dans le canton de Neuchâtel le droit de vote sur le plan communal. Les conditions actuelles : cinq ans de résidence dans le canton, deux dans la commune. On sait qu'une extension de ce droit sur le plan cantonal a été repoussée dernièrement.

Prenons le cas de La Chaux-de-Fonds où les étrangers représentent environ 10 % de la population résidente. Mal informés, peu intéressés par la vie locale, isolés, ils ne participent guère aux

élections et votations — ils ne sont pas éligibles — et leur poids sur la géographie politique est négligeable. La propagande et les programmes des partis en temps d'élection et votations communales suffiraient à le prouver : l'électorat étranger est à peine sollicité.

La commission fédérale chargée de mettre en œuvre les motions demandant la révision de la Constitution fédérale a recueilli des propositions au sujet de la participation politique des étrangers. Du canton d'Uri notamment (DP 220) : ... « Une possibilité de s'exprimer (conseil des étrangers), sans droit de décision, doit être organisée immédiatement ». Il faut préciser que cette proposition reste prudente puisqu'elle est assortie de conditions précises, « la volonté de s'établir et un séjour ininterrompu de dix ans en Suisse, de cinq ans dans le canton et de deux ans dans la commune », conditions qui réduisent singulièrement la participation éventuelle des étrangers.

Un conseil communal consultatif

L'élection d'un conseil communal consultatif des étrangers vient de se dérouler à Liège. Au suffrage universel, alors que la plupart des autres conseils communaux consultatifs de Belgique sont désignés d'office. Et selon les lois en vigueur pour les citoyens belges: dix-huit ans, six mois de domicile. Pour cette opération les autorités avaient voté une subvention de 1 million de francs belges : bureaux électoraux, listes et informations en plusieurs langues. La campagne a été très animée dans cette commune de 150 000 habitants où les étrangers sont environ 18 000. Participation au scrutin : près de 50 %.

Les 41 sièges du conseil communal consultatif ont été répartis entre les principales minorités, 18 pour les Italiens, 8 les Espagnols, 2 les Français, 1 les Marocains, 1 les Polonais, 1 les Turcs, etc. En ce qui concerne les 18 sièges des Italiens, 7 ont été remportés par la liste de l'Union de la gauche, 6 par la liste centriste, 1 par la liste fasciste, 4 par des indépendants.

Deux observations : les ressortissants des pays sous-développés économiquement et politiquement — des Grecs et des Turcs par exemple — participent pour la première fois — participent en masse au scrutin; ils élisent une majorité de gauche, voire révolutionnaire, en tout cas par rapport à la situation politique de leur pays d'origine. Les autorités de la commune de Liège vont mettre en place le conseil communal consultatif. C'est à ce dernier qu'il appartiendra de définir ses fonctions, ses modalités de travail.

Peuple et population

Les étrangers représentent environ 8 % de la population active en Allemagne fédérale et en France, 6 % en Belgique, près de 30 % en Suisse, 50 % à Genève. A l'heure de l'euro-dollar, de l'eurovision, des économies dont le fonctionnement et la croissance sont liés à la présence durable d'une main-d'œuvre étrangère, l'exigence de nationalité conforme pour l'exercice des droits politiques dans une démocratie est remise en question par les faits : une proportion toujours plus considérable de la population active n'est pas représentée dans les autorités constituées ; la géographie électorale ne correspond plus à la réalité ; le peuple n'est plus la population.

L'expérience de Liège reste limitée, mais elle innove et offre des possibilités réelles d'expression aux minorités étrangères. Il est vrai qu'elle s'inscrit dans une politique générale d'assimilation et d'information des travailleurs étrangers. C'est ainsi que la télévision produit des émissions originales pour les Italiens (dès l'automne prochain pour les autres minorités).

Il a fallu des siècles pour que la citoyenneté soit accordée à tous sans distinction de naissance, de fortune, de sexe, sans doute faudra-t-il quelques décennies pour qu'elle soit reconnues aux dernières minorités, les jeunes de dix-huit à vingt ans d'une part, les travailleurs étrangers résidant dans le pays d'autre part. L'exemple ne vient pas de la Suisse. Et pour cause.

COURRIER

La place du sport

Messieurs,

(...) Je n'ai pas résisté à un sentiment d'irritation suscité par la lecture de votre article « Des espaces verts au-dessus de nos moyens » (DP 222).

Lorsque vous accusez M. Dafflon de « céder devant les groupes de pression sportifs, réduisant ainsi à néant les possibilités de détente de tout un quartier », je me demande si vous êtes conscient d'une certaine contradiction. Le football n'est-il pas un merveilleux moyen de détente ? Gosse, j'allais avec le « patro » taper dans une balle à ce Bois de la Bâtie. J'appartenais à ce quartier dont vous parlez.

Ce mépris affiché pour le sport ne surprend guère. J'ai lu récemment un pamphlet de Michel Polac — « Ça ne peut pas durer » — où cet intellectuel bien parisien évoquait sa cité Utopie. Pas un mot sur le sport dans cet art de vie qu'il préconisait.

Un second terrain de football au Bois de la Bâtie répond à une nécessité. Si vous voulez vous en convaincre, allez interroger les responsables de ces « groupes de pression sportifs ». Ils vous expliqueront comment il est difficile de contenter tous les footballeurs en herbe dans cette ville de Genève où les chiens sont trop souvent les maîtres des espaces verts.

Bien amicalement

Jacques Ducret

[Loin de nous l'idée de traiter le sport par dessous la jambe ! Et moins encore le football. Mais nous plaïdons, dans le cas précis, pour un football « sauvage », c'est-à-dire pour un espace de détente qui puisse servir aussi au football : les terrains spécialisés dans ce sport sont malheureusement souvent réservés à des clubs et interdits aux enfants qui aiment à « taper dans une balle » entre copains. (réd.)]

Des instituteurs qui savent faire pression sur le gouvernement

Le mouvement revendicatif qui agite actuellement le corps enseignant fribourgeois a pris naissance dans la partie alémanique du canton. Les districts de la Singine et du Lac sont voisins du canton de Berne. De l'autre côté de la frontière, un instituteur gagne 750 francs de plus par mois. Conscients de cette réalité, une trentaine d'instituteurs fribourgeois ont menacé de démissionner et de prendre un poste dans le canton de Berne si une sensible amélioration n'était pas apportée à leur traitement. L'Association du corps enseignant primaire, comptant plus de 1000 membres, s'est solidarisée avec les maîtres de la partie alémanique. Une requête, faisant état d'un retard de plus de 15 % par rapport à la moyenne suisse, a été envoyée au Conseil d'Etat. Vu le peu d'empressement des autorités compétentes, divers mots d'ordre demandant aux instituteurs de cesser de prendre des stagiaires, d'interrompre toute collaboration à l'élaboration des statistiques scolaires, de refuser toute participation aux travaux de certaines commissions, ont été lancés et largement suivis.

Début du scénario : décembre 1972

Lors de l'établissement du budget 1973, le Gouvernement refusa de prévoir une mesure salariale en faveur du corps enseignant. Devant l'ampleur des pressions et l'imminence de démissions massives, il dut cependant se résigner, à fin décembre 1972, à constituer une commission paritaire. Le 29 mars 1973, un premier rapport provisoire était déposé. Il proposait au Conseil d'Etat de rattraper la moyenne suisse d'ici 1975 et de verser un montant forfaitaire de 100 francs par mois à tous les fonctionnaires sauf quelques exceptions, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1973.

Le Conseil d'Etat a cédé. Cette première mesure, linéaire, occasionnera à l'Etat une dépense de 5,5 millions de francs. Le Grand Conseil sera saisi d'un décret à la session de mai. Vu qu'il s'agit d'une dépense extrabudgétaire, dépassant 3 millions de francs, elle devrait en principe être soumise au référendum financier obligatoire, à moins que le Grand Conseil en décide autrement.

Les salaires en question

Un instituteur fribourgeois gagne actuellement un minimum de Fr. 1803.40 et un maximum de Fr. 2423.50. Une institutrice doit se contenter de Fr. 1632.— (minimum) et Fr. 2252.— (maximum), allocations de ménage et pour enfants non comprises. Contrairement au salaire de base, ces allocations sont nettement supérieures à la moyenne suisse. L'allocation de ménage est à 180 % au-dessus de cette moyenne et l'allocation pour enfant 86 % supérieure.

La question, controversée, est de savoir s'il faut tenir compte de ces allocations dans le calcul de la moyenne suisse à rattraper. De même la participation généreuse de l'Etat au financement de la caisse de pension et le versement, par certaines communes, d'allocations de résidence, doivent-ils également être englobés dans les calculs ?

Vers une hausse des impôts ?

Mais le vrai problème se situe au niveau des finances cantonales. Pour pouvoir réaliser les investissements prévus, le Conseil d'Etat aurait dû emprunter 50 millions de francs en 1973. En vertu des restrictions dictées par la situation conjoncturelle, les autorités fédérales n'ont accordé que 30 millions. Dès lors, les 5,5 millions que nécessite l'amélioration des salaires des fonctionnaires

vont provoquer de nouvelles compressions des investissements déjà réduits à leur plus simple expression. Une hausse des impôts pourrait en résulter l'an prochain.

Il est également intéressant de relever que le rendement fiscal par tête est de Fr. 1760.— à Genève, de Fr. 765.— dans le canton de Vaud, et seulement de Fr. 470.— dans le canton de Fribourg. La question que l'on se pose au Département des finances est dès lors la suivante : peut-on accorder la moyenne suisse des salaires aux fonctionnaires, alors que pour les recettes fiscales on est nettement en-dessous de cette moyenne ? Question intéressante à laquelle il ne devrait être répondu qu'après avoir examiné le problème complexe de l'investigation fiscale dans le canton.

La parole au peuple

L'expérience que nous venons de décrire sommairement démontre que dans une situation de pénurie l'action résolue d'un petit groupe peut être déterminante. Reste à savoir maintenant si, en cas de votation populaire, le peuple ratifiera une décision prise sous la menace.

A nos lecteurs

Ce numéro de « Domaine Public » vous parvient avec quelques jours de retard sur l'horaire habituel. La pause qu'imposent les fêtes pascales a en effet légèrement perturbé notre plan de parution : l'expédition du journal a dû être faite après Pâques seulement.

Nous sautons donc une semaine à pieds joints, et vous recevrez DP 225 vendredi 4 mai.

Une petite note, enfin, en forme de rappel, à ceux qui n'auraient pas encore réglé leur abonnement pour l'année en cours : le numéro de CCP de « Domaine Public » ainsi que les tarifs en vigueur, se trouvent dans la colonne du générique, en page 1, à côté de l'éditorial...

Pavlov et le Vietnam

Il est des réflexes qui ne se perdent pas : la police genevoise honore automatiquement de sa présence tout action menée sur le thème « Vietnam ». Ainsi cette dernière initiative du Comité Vietnam (22 organisations politiques, syndicales et humanitaires) qui organisait le 7 avril dernier en divers points de la ville de Genève une récolte de signatures (qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois) en faveur de la libération des 300 000 prisonniers politiques incarcérés par le régime Thieu au Vietnam du Sud, des patriotes dont le seul crime est de s'opposer à la dictature de Saigon. Bien que cette récolte ait été autorisée par le Département de justice et police, en de nombreux stands, des policiers ont pris des photos. Comme au beau temps...

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

La presse gratuite

« Le prix d'abonnement d'un journal sera toujours arbitraire tant que les recettes proviendront à la fois des annonces et des abonnements. La proportion entre ces deux sources varie fortement d'un journal à l'autre. Seules les petites publications sont financées en majorité par les recettes de leurs abonnements, tandis que les recettes de publicité représentent 70 à 80 % des revenus des grands quotidiens. Or, lorsque l'on constate qu'un journal est financé pour plus des $\frac{3}{4}$ par de la publicité, il devient possible d'envisager le remplacement de la part des recettes provenant des abonnements par une augmentation du tarif des annonces liée à une distribution gratuite à tous les ménages. »

Le prix des abonnements

Ce passage, tiré du rapport de la commission des cartels sur les feuilles d'annonces gratuites, est complété par une note de bas de page : « Les édi-

teurs de journaux considèrent que le prix des abonnements n'a pas été fixé arbitrairement, mais qu'il correspond à l'équilibre comptable d'une large majorité d'éditeurs au moment où il a été fixé. Ils envisagent d'étudier de manière encore plus précise les critères de la fixation du prix d'abonnement. »

Une spécialité alémanique

En fait, les feuilles d'annonces gratuites sont une spécialité alémanique, avec une forte avance de Bâle-Ville (10,70 feuilles gratuites par ménage et par semaine, à la date du recensement) et un heureux sous-développement vaudois (0,06 feuilles gratuites par ménage et par semaine). Il existe deux quotidiens d'annonces gratuits (« Baslerstab » à Bâle, et « Anzeiger für die Stadt Bern » à Berne), 1 tri-hebdomadaire, 8 bi-hebdomadaires et 97 hebdomadaires. Le plus fort tirage est celui du « Zuri-leu », hebdomadaire zurichois con-

tenant une importante partie rédactionnelle. (285 000 à la date du recensement). Certaines de ces « publications » sont anciennes (« Anzeiger für die Stadt Bern » — 1890), d'autres très récentes. Quelques-unes sont tolérées par l'Association des éditeurs de journaux, d'autres sont combattues par la même association.

Le rapport de la commission des cartels donne un peu plus de lumière sur une presse qui n'apprécie pas beaucoup les informations la concernant.

Un revenant

— « Play Boy », édition allemande, a publié dans son édition d'avril un article de Rolf R. Bigler (anciennement « Weltwoche », puis « Sonntags-Journal ») sur « Les gnomes de Zurich ». On a aussi trouvé cette signature dans le magazine économique « Die Wirtschaftswoche ». Est-ce un prélude à un « come back » en Suisse ?

L'étiquette du policier

Cette histoire très morale rapportée par l'AZ. Même si, avant sa démission, le procureur de la Confédération Walder tressait des couronnes aux syndicats, la police politique suit toujours de très près les activités des organisations syndicales. A l'assemblée annuelle générale de la FOBB, deux membres de la police politique de la Ville de Winterthour assistaient aux débats, mêlés aux délégués.

Cette « sollicitude » de la police semble être du reste entrée dans les mœurs. Témoin ces minutes significatives de la séance : intervenant dans l'ordre du jour, un syndicaliste propose une motion demandant l'expulsion des deux fonctionnaires. La motion est écartée par l'assemblée. Tolérance ou mépris pour l'efficacité des deux hommes ? Que non point ! Un des policiers passe tout simplement pour être un « social-démocrate ».

La rue à midi

Traverser la rue est sublime

A l'heure adverse de Midi...

Sommés de stupeur unanime,

Vous êtes la Foule, pardi !

Venus de droite, mais de gauche,

De nulle part et son revers,

Un clin d'œil à celle qui fauche

Et passez ! — ou faites des vers.

Gilbert Trolliet

Aide au Vietnam: Caïphe ou Ponce-Pilate

Le Comité vaudois d'aide au Vietnam que j'ai l'honneur de présider, a organisé le 1^{er} mars une conférence de deux professeurs français, MM. Debris et Menras, sur leur détention pendant deux ans et demi dans les prisons de Saïgon. Depuis lors, leur témoignage a d'ailleurs été publié sous forme de livre, préfacé par Louis-Martin Chauffier, dont la caution suffit à garantir l'authenticité du dit témoignage.

Pour interroger le CICR

A la suite de la conférence, au cours de laquelle les deux orateurs avaient confirmé l'existence de quelque trois cent mille prisonniers civils, religieux et politiques dans les prisons du gouvernement de Saïgon, notre comité a décidé de s'adresser à un certain nombre d'associations (*Caritas, Terre des Hommes, Helvetas*), leur demandant de contresigner une lettre au Comité international de la Croix-Rouge, dans laquelle nous exprimions notre préoccupation et demandions au CICR d'intervenir pour obtenir la libération immédiate des prisonniers et « assurer leur sauvegarde physique ». Cette lettre, je l'ai adressée notamment au Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée, en date du 3 mars.

Les scrupules du Conseil synodal

Celui-ci nous a répondu (ce qui est très remarquable ! tous ceux à qui nous nous adressions n'ont pas répondu...), en date du 14 mars, qu'avant de prendre une décision, il souhaiterait savoir si le Comité d'aide au Vietnam avait l'intention d'entreprendre une démarche similaire en faveur des prisonniers politiques du Vietnam du Nord. Dans une certaine mesure, je comprends pareille attitude — encore que le comité de Pro Juventute (pour prendre un exemple) serait probablement surpris de se voir demander s'il fait aussi quelque chose en faveur de la vieillesse.

En l'occurrence, notre comité a répondu le 19 mars :

« Nous n'avons jamais entendu parler ni lu dans la presse d'articles au sujet de prisonniers politiques au Vietnam du Nord ; par contre, un rapatriement des prisonniers de guerre dans cette zone a bien lieu conformément aux récents accords de Paris. Aussi, nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître les sources de vos informations. »

Et nous attirions l'attention du Conseil synodal sur des articles parus dans *Le Monde* du 16 mars et dans *24-Heures* du 17-18 mars.

Réponse du Conseil, le 28 mars :

« Si nous avons évoqué le problème des prisonniers politiques au Vietnam du Nord, c'est que l'un de nos membres avait lu dans la presse quelque chose à ce sujet... »

On ne saurait être plus précis !

« De toute façon, il nous semble que des démarches comme celles que vous envisagez d'entre-

prendre devraient se fonder sur des sources absolument sûres... »

C'est vrai, ça : voyez ce malheureux Hoess, le chef du KZ d'Auschwitz, qu'on avait accusé d'être responsable de la mort de 3 millions et demi d'êtres humains — et qui put établir lors de son procès qu'il n'en avait tué que 2 millions et demi. « En tout état de cause, il nous semble difficile d'intervenir objectivement dans l'in vraisemblable imbroglio des affaires du Vietnam, notre information étant, à ce sujet, notoirement insuffisante. »

Le sens d'un engagement

Peu portés à se compromettre, les frères, qu'en pensez-vous ? Notez que tant l'action en général d'*Aide au Vietnam* que sa démarche dans le cas particulier sont de nature purement humanitaire. Il ne s'agit nullement de « dénoncer les crimes américains », et c'est bien pourquoi les gauchistes ont refusé de se joindre à nous dans cette démarche auprès du CICR.

... Après tout, on me dira qu'il vaut tout de même mieux suivre l'exemple de Ponce-Pilate que celui de Caïphe...
J. C.

VAUD

Le jeudi de Pâques

Les grandes fêtes, Pâques, Noël ou Pentecôte ont ceci de bon que, le lendemain, c'est encore fête : le lundi, c'est dimanche.

M. Rapp, directeur du gymnase de la Cité, bien connu des chroniqueurs et des cabarettistes, fouetté par l'émulation, a décidé de faire non seulement du lundi, mais encore du mardi, du mercredi, du jeudi, un dimanche.

Comment donc s'y est-il pris ?

Il a d'abord confié à l'ordinateur la tâche fastidieuse de préparer les programmes et les horaires du semestre d'été.

On n'arrête pas le progrès : l'électronique résoud

nos problèmes ! Mais l'ordinateur ne répond juste que s'il est bien alimenté, et s'il n'est pas surchargé. L'ordinateur n'a donc pas répondu juste, et il ne répondra pas à temps.

Le mardi de Pâques, les programmes des cours ne seront pas prêts.

Qu'à cela ne tienne, la rentrée se fera vendredi ; l'on sera ainsi d'autant plus vite au samedi-dimanche de la semaine suivante.

Par souci d'égalité de traitement, le gymnase du Belvédère s'est aligné.

C'est toujours ça de pris. Ne faut-il pas lutter contre l'encyclopédisme ?